



Important, Important, Important !

Congé partiel sans traitement pour raison médicale

Si vous avez demandé un congé partiel sans traitement pour l'année scolaire 2019-2020 à la suite de la recommandation écrite de votre médecin de réduire vos activités (clause 5.15.02 G) et que l'employeur vous demande des renseignements médicaux supplémentaires en plus de cette recommandation, sachez que votre syndicat considère que cette démarche est abusive, qu'elle contrevient, notamment, à la convention collective et qu'elle constitue une atteinte à votre vie privée en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne.

Si vous vivez cette situation, nous vous conseillons de ne transmettre aucun renseignement confidentiel et de communiquer le plus rapidement possible avec Isabelle Bolla au 450 462-2581.

Rappel aux enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité d'emploi

Il est essentiel de savoir que l'enseignante ou l'enseignant inscrit sur la liste de priorité d'emploi doit se conformer à certaines obligations pour avoir accès aux séances publiques d'affectation : celle du 3 juillet pour les postes réguliers ainsi que celle du 14 août pour les contrats à temps partiel.

Selon la clause 5-1.14.11 de l'entente locale, l'une de ces obligations est de signifier à la Commission scolaire, à la fin de chaque année scolaire, sa disponibilité, le pourcentage de tâche désiré, l'ordre d'enseignement souhaité et ses préférences quant au lieu de travail et quant au champ ou la discipline.

De plus, l'enseignante ou l'enseignant a l'opportunité de faire connaître son intérêt pour un contrat à temps plein en cochant la case prévue à cet effet, et ce, même si elle ou il n'a pas terminé le processus d'évaluation de 180 jours.

Procédure pour faire la mise à jour des informations relatives à son inscription sur la liste

Les enseignantes et les enseignants inscrits à la liste de priorité auront jusqu'au mercredi 26 juin 2019 à 23 h 59 pour faire leur mise à jour. Il est important de savoir qu'aucun envoi postal ne leur sera transmis.

Mais comment être sûr que tout a bien fonctionné et que les informations sont bel et bien enregistrées ?

En fait, quand tout est en ordre, une confirmation par courriel est envoyée immédiatement après l'enregistrement des données.

Il se peut que les informations concernant certains enseignants ne changent pas. Même dans cette situation, ces derniers doivent enregistrer leurs informations. Ce faisant, ils recevront eux aussi une confirmation par courriel.

Adaptation scolaire au secondaire

L'enseignante ou l'enseignant d'adaptation scolaire au secondaire a la possibilité de faire part de sa préférence concernant les classes fermées ou l'orthopédagogie. Il devra donc cocher les cases appropriées.

Listes

À noter qu'aucune copie papier des listes ne sera remise lors des séances publiques d'octroi des contrats. Il est donc préférable de se présenter avec une copie des documents qui seront disponibles sur le portail pédagogique dans le dossier *Processus d'affectation - Enseignant 2019-2020*.

Richard Bisson

Horaire pour l'octroi des contrats d'enseignement à temps partiel - année scolaire 2019-2020

Le mercredi 14 août 2019 à l'école secondaire De Mortagne à Boucherville

| À L'AUDITORIUM | | | |
|-------------------|---|---------|--|
| Heure | Champs d'enseignement | Heure | Champs d'enseignement |
| 8 h 30 | Champs 05 et 09 (Éducation physique - primaire et secondaire) | 10 h 15 | Champs 06 et 10 (Musique - primaire et secondaire) |
| 9 h 15 | Champs 04 et 08 (Anglais - primaire et secondaire) | 11 h 00 | Champ 01 (Adaptation scolaire - primaire et secondaire) |
| 10 h 00 | Pause | 13 h 30 | Champs 02 et 03 (Préscolaire et Primaire) |
| À LA BIBLIOTHÈQUE | | | |
| 13 h 30 | Champs 32 et 22 (Art dramatique - primaire et secondaire) Champ 14 (Éthique et culture religieuse) Champ 17 (Géographie et Histoire) Champ 12 (Français) | 15 h 00 | Champ 19 (Espagnol) Champ 11 (Arts plastiques) Champ 13 (Mathématique et Sciences) |



Négo nationale 2020 – Consultation intersectorielle

Avez-vous rempli le document de consultation ?

Nos conventions collectives nationales viendront à échéance le 31 mars 2020 et nous sommes actuellement en plein processus de consultation pour constituer les revendications syndicales.

Vous avez déjà été consultés sur les matières sectorielles. Maintenant, sur la question des salaires, notamment, c'est le moment de nous dire ce que vous pensez et souhaitez.

Participez activement à la consultation ! Parce que la négo, c'est vos conditions de travail que ça concerne !

Comment participer ?

Vous pouvez en discuter et répondre en groupe à la version papier du document de consultation, si ce n'est pas déjà fait. Elle vous a été envoyée dans le courrier syndical. N'hésitez pas à le demander à la personne déléguée de votre établissement.

Vous pouvez aussi répondre individuellement à la version électronique du document de consultation que nous avons mise en ligne de façon à rejoindre le plus de gens possible. Vous trouverez le lien menant au sondage sur notre site Internet à syndicatchamplain.com.

Nous vous rappelons que cette consultation s'adresse autant au personnel enseignant qu'aux membres du personnel de soutien.

La négo et les revendications syndicales, c'est l'affaire de toutes et de tous. Depuis le temps qu'on en parle, nos conditions de travail, faut que ça change maintenant !



Horaire d'été des bureaux du Syndicat

Oui, oui ! Les vacances arrivent à grands pas !

Journées fériées

Veillez noter que les bureaux de Saint-Hubert et de Valleyfield seront fermés le 24 juin et le 1^{er} juillet.

Vacances

Les bureaux seront également fermés du 6 juillet au 11 août inclusivement. Ils seront donc ouverts selon l'horaire habituel à partir du lundi 12 août et le système téléphonique sera alors fonctionnel comme à l'habitude.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées, qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours et que seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

Soirée de fin d'année du 14 juin 2019

Informations importantes

Accueil des personnes retraitées

Ce vendredi, les retraités et les personnes qui les accompagnent seront d'abord reçus dans une salle adjacente à celle où se déroule la soirée de fin d'année.

Ils viendront ensuite rejoindre les collègues de leur école. N'oubliez donc pas de leur réserver une place à votre table.

Service de raccompagnement

Comme les dernières années, moyennant certains frais, RACCOMPAGNEMENT 4 SAISONS sera disponible pour les personnes qui le souhaitent.

Bouteilles d'eau

Il ne sera plus possible d'acheter des bouteilles d'eau jetables lors de la soirée de

fin d'année. Cependant, des distributeurs d'eau ainsi que des verres recyclables seront à la disposition des gens dans plusieurs secteurs de la salle.

Notez qu'aucun verre ne sera donné au bar. Il faudra utiliser ceux qui seront près des distributeurs d'eau.

Celles et ceux qui apporteront une bouteille réutilisable doivent savoir que celle-ci doit être vide et que les agents de sécurité la vérifieront et exigeront poliment d'en vider le contenu.

Comme il y aura des permis de vente d'alcool, il ne sera pas possible d'apporter de l'alcool de l'extérieur.

Le comité organisateur



Mouvement de personnel 2019-2020 - Dates importantes

| | |
|---|---|
| Demande de mutation | 14 juin 2019 à 12 h |
| Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation | 25 juin 2019 à 16 h 30 à la Commission |
| Séance d'affectation pour combler les postes temps plein | 3 juillet 2019 à 10 h à la Commission |
| Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi | 14 août 2019 à l'école sec. De Mortagne |



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatchamplain.com)